LA MiSE A JOUR

SOMMAIRE :

Edito p 1

Aéroport Nice, CETA p 2

Egalités femmes hommes p 3

D'un défilé à l'autre; Elections Masse p 4

Ordonnances mauvaises pour la santé p 5

novembre 2017

Attention danger, Attaque en règle de la RTT sur MARSEILLE PORT

Bienvenus dans le monde merveilleux de la division de Marseille port !!! Cet été nous avons assisté à un raid puissant de l'administration contre la RTT. Bien évidemment au détriment des agents. Tout commence en ce début d'été par un simple mail indiquant aux agents de la PEC la suppression de la permanence entre 12 et 13h00. Un mois plus tard, le 27 juillet, une note est envoyée à l'ensemble des agents OPCO du port pour les informer d'un changement radical du régime de travail. Sans aucune discussion préalable. La note s'appliquait au 01 aout 2017 !!! Elle imposait aux agents les horaires, les côtes sans tenir compte de leurs désidératas… En gros, les agents font n'importe quoi, se cotent quand ils veulent, viennent quand ils en ont envie et une hiérarchie intermédiaire inexistante. Le personnel, ne se laissant pas faire, fait appel à ses représentants syndicaux. La CGT dans un premier temps a été surprise de cette attaque éclair puis fût contente de voir enfin la hiérarchie sortir de sa longue léthargie, d'une hibernation qui dure depuis plus de 10 ans !!! Par contre la vision hiérarchique est erronée voir aveugle… Au vu d'un tel endormissement, la CGT du faire d'énormes rappels sur la RTT. Cette note écrite dans la précipitation et dans le mépris des agents confondaient tous les régimes de travail, OP/CO, SU et AG. Le but était de faire de nouvelles règles digne d'un régime autoritaire où les agents seraient corvéables à merci sans dire un mot.

Petits rappels fait par la CGT :

- La RTT a été mise en place en 2001 dans l'administration à effectif constant.
- le nombre d'heures du par les agents est annualisé à 1600 h/an avec des modulations permettant d'aller jusqu'à 48h00 par semaine (oubli total de la hiérarchie).
- entre 2007 et 2017 ce sont 3500 douaniers qui ont disparus pour le dogme de la réduction des effectifs. Comme partout les effectifs ont fondu comme neige au soleil. Par contre les trafics de marchandises ont drôlement augmenter.
- Les horaires d'ouverture des bureaux sont publiés au JORF après décret ministériel. Donc tout changement doit être pris après consultation des CTL et CTR. Pas sur une simple note de service. A cela, il faut inclure le changement des conventions avec les opérateurs. Le trafic doit s'effectuer pendant les heures d'ouvertures du bureau.

La CGT n'a fait que rappeler le cadre règlementaire et demander le retrait de cette note par rapport à cela et aussi à la violence des mots contre les agents. Un peu de respect ne fait jamais de mal.

Les agents pour leur part, ont leur conscience professionnelle pour eux. Ils ont tout assumé pendant des années, la montée en puissance du trafic, la baisse des effectifs. Ils ont tout simplement permis au service public douanier de fonctionner dans des conditions minimales.

Ils attendaient peut être un peu plus de d'écoute et de reconnaissance. Que nenni…de vilains petits agents qui font trop d'heures. Mais jamais la hiérarchie ne s'est posée les bonnes questions et ne s'est surtout pas battue pour obtenir des moyens supplémentaires.

Les agents ont fait savoir leur mécontentement par une pétition et se sont déplacés à la direction pour demander simplement le retrait de cette note. La CGT, avec l'aide de FO a appuyé ces revendications et a obtenu gain de cause. Ajouté à cela, les agents vont intégrer les futurs locaux situes dans le hangar 17 à compter du 1er décembre 2017. Un déménagement qui, imposé par la préfecture, Euroméditerranée et le Port autonome de Marseille, s'est effectue sans tenir compte des besoins et difficultés réelles du bureau et des ses agents. Mais brefs, malgré les appels et diverses interpellations des agents et des syndicats, l'administration a fait la sourde oreille, se retranchant derrières sa non-responsabilité dans le dossier !

Aujourd'hui, le constat est navrant.

- Les agents sont gagnés par le manque de motivation, certains sont traités de fainéants ou sont targués de manque de professionnalisme !
- Beaucoup demandent des changements de poste ou des mutations alors qu'ils se sentaient bien dans leur poste, non pas pour les rythmes horaires ou le RTS, mais bel et bien parce qu'ils aiment leur travail !
- Le bureau et la résidence ne sont plus attractifs (on se demande pourquoi !).

Depuis la fameuse pétition, le sentiment d'une pression hiérarchique est plus que présent dans l'esprit de beaucoup. Pourtant, les agents ont appliqué les consignes, réduisant principalement leurs quotas d'heures supplémentaires. Mais apparemment, cela ne suffirait pas car on s'attaque maintenant aux permanences du samedi matin, qualifiant même ce jour de jour comme les autres ! (quid de la récupération double qui est remise en question).

Bref, le combat n'est pas fini et les agents en ont marre.

Incohérences en pagaille à l'aéroport de Nice.

- **Depuis les attentats**, la directrice de Nice a demandé aux agents de ne plus porter l'uniforme en venant au travail ou en rentrant de chez eux. **Normal, en cette période de menace terroriste.**

Depuis quelques mois, les vestiaires de la BSE de Nice aéroport ont été déménagés du sous-sol vers des locaux beaucoup plus spacieux et beaucoup plus confortables. Mais voilà, nous sommes les voisins directs du salon d'honneur du préfet et ce dernier ne veut pas de la présence d'armes même dans un coffre s'il n'y a pas d'armurier H24. Alors l'administration a décidé d'accepter tout de même ces locaux, mais de transférer l'armement à l'opposé des vestiaires, sur le terminal 2.
Ce faisant, les agents pour la plupart se baladent en uniforme et **non armés** en zone publique, à la prise et à la fin de service. Soyons rassurés, il a été proposé des bombes aérosols incapacitantes pour ceux qui s'inquiètent. **Normal, en cette période de menace terroriste.**

Espérons qu'aucune agression ne se produise, car même l'officier sécurité de la direction ne semble être au courant de cette situation.

- **Comme nous n'en sommes pas à une étrangeté de plus**, il est demandé aux agents en poste sur le terminal 1 d'apposer des cachets Schengen entrée et sortie sur les passeports de marins dont le navire mouille au port de Cannes ….. Ne vous inquiétez pas, ils sont accompagnés par un agent maritime (**assermenté certainement !**). Mais depuis quand d'une part faisons nous confiance de cette manière ? Et d'autre part quelle certitude avons-nous que les marins effectuent leur entrée ou sortie le même jour ? Le Préfet est-il au courant de la situation, l'Europe valide-t-elle cette procédure ?

Mais ceci est temporaire nous rétorque-t-on, le temps de mettre enfin des effectifs à Cannes….
Et oui, si on avait écouté les organisations syndicales lors de groupes de travail et des comités techniques sur la suppression de la BSI de Cannes, on n'en serait pas là ! Mais qui a dit que nos cadres pensaient plus à leur carrière plutôt qu'au maintien d'un service public efficace et des emplois en nombre suffisant ?

- **Dernière chose, la sécurité des locaux** (arlésienne, qui commence sérieusement à nous échauffer !)
Nous attendons toujours une esquisse de début de travaux pour la mise en sécurité des locaux. Il semblerait aux dernières nouvelles que l'installation d'un rideau de fer ait été décidée. Un rideau que l'on pourrait faire descendre en cas d'attaque.
Ceci sous entend une attention et une réactivité à toute épreuve et que la zone de chute du rideau soit dégagée. Or d'une part les agents ne sont pas toujours installés devant la baie vitrée, mais en plus c'est une zone très fréquentée pour la détaxe.
Il semblerait que le blindage des vitres et des locaux n'ai pas été retenu parce qu'il n'existerait pas de blindage résistant aux projectiles d'armes de guerre.
Et pourtant il existe une norme EN 1063 reprenant les classes BR1 S à BR6 S. Ce classement correspond à des tirs de différents calibres, allant du 22 LR à du 7,62 NATO à noyau dur en acier, tiré avec un fusil de précision. Une recherche rapide sur internet nous a permis de trouver de nombreuses entreprises proposant ce genre de produits. Mais peut-être que cela coûte trop cher.
La sécurité des agents passe encore une fois après des considérations non pas techniques mais bel et bien financières.

Quand la douane se fait en toute impunité le chantre du libéralisme en assurant le service après vente et la promotion du nocif et toxique traité de libre échange entre l'Union européenne et le Canada dénommé CETA.

Le CETA en quelques mots c'est :
Des risques pour notre santé et l'environnement, car les normes en matière de pollution, de sécurité sanitaire, de sécurité au travail ... sont considérées comme des barrières non tarifaires et le CETA a pour objectif de les supprimer ou de les réduire drastiquement.
Avec la suppression des taxes douanières agricoles, la voie royale vers l'accélération de l'industrialisation de l'agriculture, la mise en concurrence de l'agro-business avec notre économie rurale.

L'ouverture du marché européen à de nouveaux OGM...

La libéralisation accentuée des services publics…….

Est ce bien le rôle de notre administration de servir de courroie de transmission et d'être le cheval de Troie de ces menaces, qui planent sur nos concitoyens !

Préfiez de l'accord de libre-échange UE/Canada

L'accord économique et commercial global (AECG), plus communément appelé CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) est entré en application le 21 septembre 2017.

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) avec l'appui de nos partenaires, Business France, la DIRECCTE - BG Trésor, la CCI International PACA et en présence de la Délégation Générale du Québec à Paris, vous convient à une réunion de présentation du marché canadien et des conditions d'accès à ce marché sous l'angle réglementaire et douanier.

mardi 28 novembre 2017 de 9h00 à 12h00

CCI Nice Côte d'Azur
20 Rd Croisette
06400 NICE
Salle des séances
Parking Marchadi à proximité

Inscription obligatoire (www)

Égalité femmes-hommes : ce que nous voulons

Moins il y a de garanties collectives, plus les inégalités et les discriminations se développent. En ce sens, les ordonnances, les lois Macron, Rebsamen, El Khomri, que nous combattons, vont totalement à l'encontre de l'égalité entre les femmes et les hommes. Courant septembre, un groupe de travail ministériel s'est tenu sur le sujet.

La CGT Finances a demandé à entrer dans une négociation sur l'égalité à Bercy à condition qu'il y ait des moyens budgétaires alloués conséquents, parce qu'il est indispensable d'engager des mesures concrètes. Nous avons donc exigé un signal politique fort qui engage les ministres. Le ministère déclare vouloir donner une nouvelle dynamique. Bruno Le Maire, lors du Comité technique ministériel, s'est déclaré particulièrement sensible à cette question. Il refuse cependant toujours de s'engager sur des moyens budgétaires, seuls à même d'apporter des changements concrets au quotidien.

Rappelons que l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu particulièrement important. Les femmes représentent plus de la moitié des salarié.e.s de notre champ professionnel. Il faut donc commencer par faire appliquer la mesure de l'accord Fonction Publique de 2013, à savoir : « mener une politique volontariste de suppression des inégalités salariales entre les femmes et les hommes ».

Par ailleurs, nous exigeons :

> la reprise de la mesure 8 de l'accord Fonction Publique de 2013 que la CGT a signé : « chaque direction engagera une réflexion sur les raisons qui peuvent limiter les promotions ou les avancements des femmes ».

> la prise en compte des difficultés pour les femmes en matière de conditions, de santé et de sécurité au travail ;

> la réalisation d'une étude, portant sur les non-titulaires, ciblée sur les questions de rémunération et de pro- motion (étude qui avait été actée dans les concertations en 2015) ;

> la mise en place d'un droit réel d'accès à la formation initiale et continue ;

> le détail des moyens budgétaires

spécifiques dégagés pour le finance- ment des mesures ministérielles ;

> des mesures concrètes pour articuler vie privée et vie professionnelle ;

> un véritable financement nouveau pour chaque nouvelle prestation.

> des précisions sur les modalités de suivi de l'accord éventuel, etc... Concernant les violences sexuelles et sexistes, elles sont majoritairement subies par des femmes et 98 % des agresseurs sont des hommes. Pour les victimes, il y a nécessité de constituer un dossier. Dans ce cadre, les collègues et l'encadrement ont un rôle essentiel à jouer. Nous avons rappelé, en groupe de travail, la responsabilité pénale du chef d'établissement qui doit veiller à la santé des agentes.

Nous voulons donc un stage obligatoire pour toutes et tous sur les discriminations sexistes et sexuelles et les violences faites aux femmes ainsi qu'une protection réelle des victimes.

novembre 2017

D'un défilé à l'autre...

C'est avec un grand plaisir que nous voyons les douaniers participer, à Paris, Marseille ou ailleurs aux défilés militaires de la fête nationale.

Si cette participation vaut comme reconnaissance du rôle de la douane et affirmation de son utilité sociale, alors nous disons « bravo » !

Mais la communauté douanière s'est vue amputer comme chacun sait de quelque 4000 femmes et hommes en l'espace d'une vingtaine d'années. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous empêcher de faire le parallèle entre cette cinquantaine de douaniers marchant sur les Champs et ces 4000 qui manquent aujourd'hui à l'appel du devoir.

Rien que le 14 juillet dernier, devant un Président de la République française nouvellement élu et son sympathique homologue américain, ce sont précisément 3765 hommes et femmes qui ont arpenté au pas ou à cheval la plus célèbre avenue de monde, dans une fière démonstration des forces de la nation.

C'est dire qu'avec les 4000 douaniers disparus en 20 ans, il aurait été possible d'assurer à nous-seuls un beau 14 juillet.

Bien sûr les commentaires du défilé ne s'appesantissent pas sur ce fait : il y a des douaniers qui défilent sur les Champs en 2017 encore, donc vive les douaniers qui protègent leurs concitoyens, parfois au péril de leur vie. C'est vrai mais ce n'est pas tout.

Et puisqu'il semble que la douane soit bien en marche, on va poursuivre encore la diminution de ses effectifs, rigueur budgétaire oblige. Ainsi on aura encore des brigades qui vont fusionner, des bateaux dont les réservoirs seront peut-être bientôt à sec et autres menus détails qui font pourtant partie de l'exercice concret des missions quotidiennes de notre administration au service de ses concitoyens.

Hypocrisie dites-vous ? À vous d'en juger. Mais il semblerait bien que notre visibilité médiatique suive une courbe inversement proportionnelle à nos forces humaines. Un sentiment étrange nous habite avec cette omniprésence de la com', une com' fonctionnant hors sol, dans une sorte de dimension capable de nier avec la plus grande vraisemblance les phénomènes naturels les mieux établis, un peu comme si on était capable de présenter la partie émergée d'un iceberg comme étant plus grosse que sa partie sous-marine.

Le vrai boulot de cette com' ne consisterait-il pas, comme une sorte de tour de magie, à montrer ce que l'on fait disparaître ?

4000 disparu(e)s en 20 ans, mince alors !

Heureusement nous y pensions le 23 mars dernier dans un défilé pluvieux à Clermont-Ferrand, tandis que nous poireautions devant les grilles fermées de la DR d'Auvergne vouée à une fermeture imminente.

Agents Surv et Co mêlés, nous défilions avec fierté, debout !
Bien sûr le dispositif de com' officiel n'a pas communiqué là-dessus, habitué à traiter ce genre de défilés avec une certaine pudeur. Et puis il lui aurait peut-être fallu accomplir des prodiges langagiers pour faire passer la fermeture d'une DR comme une mesure apportant une amélioration significative à la sécurité de nos concitoyens.

Mais laissons ici cette méprisable et mensongère propagande, elle finira même un jour par tuer le précepte du vieux Saint-Thomas : aujourd'hui il faut croire à ce qu'on ne voit pas !

Élections Masse 2017
Bravo et merci à tous pour votre participation !

La section SNAD-CGT de Méditerranée M se réjouissent d'abord de la forte participation à ces deux scrutins (+80%) qui démontrent avec force notre attachement à notre noble institution, alors que l'Administration et les éventuels détracteurs de notre Masse se le tiennent pour dit !

Les nouveaux élus en CTM de Méditerranée remercient vivement les collègues qui leur ont fait confiance, grâce aux 215 voix exprimées en faveur de notre liste, la CGT conserve son siège en CTM.

En Commission Territoriale de Masse, avec 21,72% des suffrages exprimés, **Éric DOUBLECOURT et Corinne LE MERCIER** sont heureux de reprendre le flambeau pour défendre les droits des occupants des cités de Méditerranée.

En Conseil d'Administration, la CGT conserve ses 2 sièges en totalisant 23,39% des suffrages exprimés.

Enfin, nous tenons également à remercier les collègues du service régional de Masse pour leur implication efficace dans l'organisation de ces élections.

Merci encore à tous pour votre soutien

Des ordonnances mauvaises pour la santé !

Le contenu des ordonnances gouvernementales vise un nouveau recul du droit du travail : le but est d'affaiblir tout contre-pouvoir indépendant de l'employeur à travers une instance unique qui sera, dans la réalité, dans l'impossibilité de traiter de l'ensemble des prérogatives économiques, sociales, professionnelles, d'hygiènes et de sécurité et des conditions de travail.

Dans une période où les questions de santé au travail sont de plus en plus prégnantes, où l'actualité

rappelle régulièrement des situations de mal-être au travail, d'augmentation des risques psycho-sociaux et des troubles musculo-squelettiques, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont démantelés ! En fusionnant les délégués du personnel, le comité d'entreprise (CE) et le CHSCT au sein d'un Comité social et économique dans le secteur privé et semi-public, le gouvernement vise à éloigner les élus des lieux de travail et des salariés.

Le CHSCT est transformé en simple

« Commission » qui travaillera sous la tutelle du Comité social et économique. Le nombre d'élus et les moyens dévolus à l'institution sont renvoyés à la sortie des décrets d'application. La « Commission », dans les entreprises de plus 300 salariés, ne pourra se substituer réelle- ment aux CHSCT. Manifestement, la loi « Travail » de 2016 ne suffisait pas... Sans qu'aucun bilan ne soit fait sur sa mise en œuvre partielle, ce gouvernement va encore plus loin. La violence technocratique des ordonnances s'inscrit en

dehors de toute connaissance de la réalité du monde du travail. Elle s'appuie sur des discours mensongers qui sacrifient la santé des salariés sur l'autel du « coût du travail ». Cette politique, très dangereuse pour la démocratie sociale et la santé des salariés, aura des répercussions à court terme sur les collectifs de travail.

Et dans la Fonction publique ? Si le gouvernement indique que rien ne changera d'ici décembre 2018, la réduction des moyens budgétaires a déjà commencé révélant une insuffisance du temps médical et l'absence de médecins de prévention dans les départements. Les déclarations de bonne intention du troisième plan santé au travail laissent ainsi place à une pauvreté du dialogue social.

Entreprise par entreprise, public-privé, on ne lâche rien ! Organisons la riposte ! L'action du 10 octobre dans la Fonction publique nous donne l'occasion d'exprimer à nouveau nos exigences revendicatives en matière de santé au travail, pour le maintien des CHSCT et des droits nouveaux !

Le 27 octobre, une conférence « justice pénale et mise en danger industrielle » au Sénat veut créer une alternative face aux patrons voyous et impunis. Aux côtés des victimes de l'amiante, notre fédération renouvellera son engagement pour la reconnaissance du site du Tripode en site amianté. Nous proposons à tous les agents de s'exprimer haut et fort ce jour-là ! Par des témoignages contre tous les risques environnementaux, la mise en avant de nos missions de protection des populations avec les moyens nécessaires, d'exiger la délivrance des attestations de présence ou d'exposition à l'amiante. Rappelons, par des actions collectives, nos exigences : « Bercy doit nous indemniser », « signalétique de tous les matériaux amiantés », pour les agents de maintenance et d'intervention informatique et immobilier : « pas de perçage », et dans tous les cas de travaux immobiliers : « diagnostics amiante obligatoires ». —

Bulletin d'adhésion

Nom: Prénom:

Grade: Echelon:

Indice: Unité ou bureau:

Adresse perso:

Courriel perso: Téléphone perso:

à renvoyer par courriel à l'adresse suivante: cgt-marseille@douane.finances.gouv.fr

ou par courrier : SNAD CGT 56 boulevard de Strasbourg 13003 MARSEILLE

CRÉDITS D'IMPOTS

Tous les ans, vous pouvez déclarer les sommes versées au titre des cotisations syndicales sur la déclaration des revenus (case 7AC et 7AE pour le conjoint).

Ainsi, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt permettent de récupérer 66 % des sommes versées.

Exemple, sur une cotisation versée de 22 euros par mois, vous récupérez 14,5 euros par mois.

CONFIDENTIALITÉ

Votre adhésion au syndicat est un acte individuel qui est strictement encadré par la loi.

Ainsi l'adhésion n'est, en aucun cas, communiquée à l'employeur ou à quelque organisme que ce soit en dehors de la CGT.

Vous avez le choix de faire savoir ou non votre appartenance à la CGT, mais cela ne fera jamais l'objet d'une communication de notre part.

LIBERTÉ

L'adhésion au SNAD-CGT est sans engagement de durée.

Le prélèvement peut être suspendu ou arrêté à tout moment, sans frais ni préavis.

Vos élus:

En CAPL catégorie C: Fanny Dos Santos et Patrice Cinquini (Marseille BSP), Marc Talbot (Cannes BSI).

En CAPL catégorie B: Laurent De Vlaeminck (DI Marseille), Fabien Gateau (Nice aéroport), Marjorie Falconetti (Bureau Port St Louis).

En CT: Corinne Le Mercier (bureau de Port St Louis), Dominique Rabu (SG DR Corse), Laurent De Vlaeminck (DI Marseille) Gérard Vincent (PAE Nice), Christian Aguera (Bureau Port de Bouc) et Romain Barbot (BSI Avignon).

LA MISE A JOUR est une publication du SNAD CGT - section de Méditerranée

56 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille